



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.31
1^{er} mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Neuvième session
Genève, 22-25 février 2005
Point 5 de l'ordre du jour

**STRATÉGIES DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Recommandations concertées*

Reconnaissant que l'adoption et l'utilisation à plus grande échelle des TIC et du commerce électronique dans les pays en développement peuvent contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, et accueillant avec satisfaction les initiatives lancées dans le cadre du Partenariat sur les TIC au service du développement dans les domaines de la mesure des TIC, des logiciels libres et du tourisme électronique, la Commission recommande que la CNUCED:

a) Effectue des travaux de recherche et d'analyse de politique générale concernant les incidences sur le commerce et le développement des différents aspects des TIC et du commerce électronique relevant de son mandat, en mettant l'accent sur les secteurs qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement. Il faudrait veiller spécialement à ce que les questions de commerce et de développement soient dûment prises en compte dans les discussions

* Adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à la séance plénière de clôture de sa neuvième session, le vendredi 25 février 2005.

internationales consacrées aux TIC et au commerce électronique, notamment au contexte du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'application de la Déclaration du Millénaire, et à l'OMC;

b) Continue, avec une stratégie de mise en œuvre appropriée, d'organiser des discussions internationales et des échanges d'expériences sur les TIC, le commerce électronique et leurs applications pour la promotion du commerce et du développement, y compris la diffusion des meilleures pratiques et des normes. Dans ce contexte, les questions relatives aux logiciels libres devraient être prises en compte dans les contributions de la CNUCED à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la Déclaration du Millénaire, à la deuxième phase du SMSI, et aux activités du Conseil économique et social et des autres organes des Nations Unies qui s'intéressent aux incidences des TIC sur le développement, en particulier dans les PMA;

c) Poursuive les travaux sur la mesure des TIC, notamment sur le renforcement des capacités statistiques, afin que les pays en développement puissent mesurer l'accès à ces technologies, leur utilisation et leur impact, et évaluer les progrès accomplis. Les activités concernant la mesure statistique des TIC devraient être encadrées par le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, lancé à la onzième session de la Conférence;

d) Contribue au renforcement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement, en particulier dans les secteurs commerciaux qui présentent un intérêt spécial pour les pays en développement ou dans ceux qui peuvent être fortement stimulés par l'utilisation des TIC, comme le tourisme, le développement des PME et la lutte contre la pauvreté. Il faudrait déterminer les besoins spécifiques dans le domaine des TIC et du commerce électronique, faciliter les échanges d'expériences et la diffusion d'informations et renforcer les compétences techniques, compétences de gestion et autres compétences. Sans préjudice d'autres modèles et approches technologiques, la CNUCED devrait fournir des services consultatifs aux pays en développement dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et des multipartenariats lancés à la onzième session de la Conférence et promouvoir un débat factuel et approfondi sur les logiciels libres, en partenariat avec le secteur privé et la société civile, afin qu'ils puissent tirer profit des progrès dans ce domaine.
